



RAPPORT DE GESTION – EXERCICES TERMINÉS LES 29 FÉVRIER 2016 et 28 FÉVRIER 2015 ET 2014

Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 29 février 2016 et pour l'exercice terminé à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014. La Société a commencé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008.

Le présent rapport de gestion, qui est daté du 25 mai 2016, doit être lu conjointement avec les états financiers audités de la Société pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014. Les états financiers audités de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Les actions de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO » et les actions de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information ou des énoncés concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament-candidat CaPre^{MD} et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament-candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre^{MD} conformément aux bonnes pratiques courantes de fabrication (« BPCF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre^{MD} par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation; et
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du Capre^{MD};
- les antécédents de pertes nettes de la Société et sa capacité à devenir rentable dans le future;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre^{MD} conformément aux BPCF;
- la capacité de la Société de conclure des ententes de distributions en ce qui a trait à Capre^{MD} dans l'éventualité où Capre^{MD} atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel scientifique clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de toute poursuite en responsabilité liée à ses produits pouvant être intentée contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits nutraceutiques et des produits pharmaceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures financières ajustées, incluant la perte d'exploitation non-IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements), pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issues directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise la perte d'exploitation non-IFRS pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul de la perte d'exploitation non-IFRS d'Acasti peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Acasti calcule sa perte d'exploitation non-IFRS en ajoutant (à la perte nette) au résultat net les charges financières, les amortissements et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Acasti exclut du calcul de sa perte d'exploitation non-IFRS l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

Un rapprochement (de la perte nette) du résultat net à la perte d'exploitation non-IFRS est présenté plus loin dans ce document.

Aperçu de l'entreprise

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Le krill est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), qui constituent tous deux un type d'acide gras oméga-3 bien connu pour être bénéfique pour la santé humaine.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2013, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence de l'exercice 2014. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de

nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

Le CaPre^{MD}, médicament candidat sur ordonnance d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide omega-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à traiter l'hypertriglycéridémie, état se caractérisant par des taux élevés de triglycérides dans le sang. Deux essais cliniques de phase II (TRIFECTA et COLT) ont débuté en 2011 au Canada et sont maintenant terminés. Les essais cliniques avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à sévère (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 877 mg/dL). Les deux essais cliniques comportaient également l'objectif secondaire d'évaluer l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie grave (taux élevé de triglycérides compris entre 500 et 877 mg/dL). L'essai clinique COLT à étiquette ouverte a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2014 et l'essai clinique TRIFECTA a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015. En fonction des résultats positifs de ces essais cliniques, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la Food & Drug Administration (la « FDA ») afin de mener un essai clinique de pharmacocinétique (PK) aux États-Unis. Acasti a ultérieurement reçu l'autorisation de conduire l'essai PK et celui-ci a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015.

En raison d'une décision de la FDA de ne pas autoriser la commercialisation d'un médicament concurrent à l'intention de patients souffrant d'une forme légère à modérée de cette affection avant que les bienfaits cliniques de ce produit n'aient été démontrés, Acasti réévalue sa stratégie clinique et se concentre d'abord et avant tout sur le groupe de patients atteints d'hypertriglycéridémie grave.

L'Onemia^{MD}, le produit d'Acasti mis en marché, est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical », et en tant que produit de santé naturel (« PSN ») depuis 2012. Un PSN est l'équivalent d'un supplément alimentaire aux États-Unis. L'Onemia^{MD} n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec des troubles cardiométaboliques et des profils anormaux de lipides.

Comme annoncé précédemment, Acasti a décidé de trouver des alternatives stratégiques pour Onemia^{MD} et concentrer son énergie et ses ressources sur le développement de Capre^{MD}. Acasti a conclu un accord de licence non-exclusive avec Neptune dans lequel Neptune s'engage à fournir les meilleurs efforts de vente possible pour la mise en marché d'Onemia^{MD}. Acasti recevra une redevance de 17,5% sur les ventes nettes d'Onemia^{MD}. Acasti croit qu'étant donné le leadership de Neptune en ventes et marketing sur le marché de l'huile de krill, Neptune représente le meilleur partenaire pour Onemia^{MD}. Au 29 février 2016, aucune vente n'a été réalisée par Neptune.

Au cours de l'année, Acasti a annoncé que les bureaux de brevets japonais, taïwanais et mexicains lui ont chacun accordé un brevet de composition et d'utilisation. Les brevets sont valides jusqu'en 2030 et portent sur des compositions de concentrés de phospholipides thérapeutique oméga-3 qui couvrent des procédés pour traiter les maladies associées à des troubles cardiovasculaires, aux syndromes métaboliques, à l'inflammation, aux maladies neuro-développementaux et maladies neurodégénératives. Ils sont, en plus de plusieurs autres brevets sur la composition de phospholipides qu'Acasti a été accordé aux États-Unis, en Australie, au Mexique, en Arabie Saoudite, au Panama et en Afrique du Sud. De plus, des demandes de brevets similaires se poursuivent dans de nombreux pays. Au cours de la même période, le bureau chinois des brevets a également accordé Acasti une composition et l'utilisation de brevet. Le brevet (ZL 201,080,059,930,4), lequel est valable jusqu'en 2030, concerne également des compositions des concentrés thérapeutiques phospholipides oméga-3.

L'octroi de ces brevets constitue une étape importante de valeur ajoutée, ce qui accroît davantage les implications commerciales potentielles, y compris les licences et les possibilités de partenariat possibles pour CaPre^{MD}. Acasti s'est engagé à bâtir un portefeuille mondial de brevets afin d'assurer une protection durable et globale, tout en conservant de précieuses opportunités d'expansion du marché.

Activités

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de son programme de recherche et développement de produit pharmaceutique, allant de l'avant avec le développement de son médicament candidat sur ordonnance, le CaPre^{MD}.

Le point sur les essais cliniques – CaPre^{MD}

Essai TRIFECTA

L'essai TRIFECTA, un essai de douze semaines randomisé, contrôlé contre placebo, à double insu et doses multiples, vise à évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} à des doses de 1 ou de 2 g relativement à la gestion des taux de triglycérides plasmatiques, comparativement à l'administration d'un placebo à des patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à grave. Un total de 387 patients a été randomisé et 365 patients ont terminé l'étude de 12 semaines, ce qui correspondait au nombre de patients évaluables ciblé. Parmi cette population, environ 90 % souffrait d'une hypertriglycéridémie légère à modérée, avec un taux initial de triglycérides allant de 200 à 499 mg/dL (2,28 à 5,69 mmol/L). Le reste du groupe présentait un taux de triglycérides initial très élevé, entre 500 et 877 mg/dL (> 5,7 et < 10 mmol/L). Environ 30 % des patients prenaient des médicaments hypolipémiants, tels que les statines, et approximativement 10 % étaient diabétiques.

Tout comme l'essai COLT, l'essai TRIFECTA a pour objectif principal d'évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 mmol/L et 10,0 mmol/L (de 200 mg/dL à 877 mg/dL) et d'évaluer la tolérabilité et l'innocuité du CaPre^{MD}. Les objectifs secondaires de l'essai TRIFECTA consistent à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 mmol/L et 5,69 mmol/L (de 200 mg/dL et 499 mg/dL); à évaluer la relation dose-réponse sur les taux de triglycérides chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 5,7 mmol/L et 10 mmol/L (de 500 mg/dL à 877 mg/dL); à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de LDL-C plasmatiques (mesure directe), les taux plasmatiques de HDL-C plasmatiques, les taux de cholestérol non HDL-C, les taux de hs-CRP et l'indice oméga-3 chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à modérée et d'hypertriglycéridémie grave.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a obtenu toutes les données de son essai clinique TRIFECTA, lesquelles confirmaient et soutenaient les résultats positifs de la phase II de TRIFECTA annoncés en septembre 2014 à l'égard de l'innocuité et de l'efficacité de CaPre^{MD} pour le traitement de patients présentant une hypertriglycéridémie. Le critère principal de l'essai TRIFECTA a été satisfait, les patients prenant des doses de 1 gramme ou de 2 grammes de CaPre^{MD} affichant une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative et ajustée en fonction du placebo par rapport au taux initial. Par ailleurs, des effets positifs au titre d'autres marqueurs clés de cholestérol ont été annoncés, y compris des légères augmentations du HDL-C (bon cholestérol), de l'absence d'effet néfaste sur le LDL-C (mauvais cholestérol) et de l'absence de préoccupation en ce qui concerne l'innocuité.

Essai PK

Au cours de la même période, la Société a annoncé les premiers résultats de l'essai PK. L'essai pharmacocinétique consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires sains. Quarante-deux individus, hommes et femmes d'au moins 18 ans, étaient répartis en trois groupes de 14 sujets et prenaient 1, 2 ou 4 grammes de CaPre^{MD}, une fois par jour, 30 minutes après le petit-déjeuner. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre^{MD} au Jour 1 après une dose unique et au Jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre^{MD} au Jour 15. Des échantillons sanguins ont été recueillis pour déterminer les lipides EPA et DHA totaux présents dans le plasma et établir les paramètres pharmacocinétiques.

Les pharmacocinétiques de CaPre^{MD} semblent être presque proportionnelles à la dose dans la tranche des doses uniques quotidiennes de 1 à 4 grammes. Après sept jours d'une dose unique quotidienne, CaPre^{MD} avait atteint un état stable (les taux en EPA et DHA se stabilisaient). La biodisponibilité de CaPre^{MD} ne semble pas être affectée de façon importante par la teneur en matières grasses du repas consommé avant la prise du médicament, un avantage important pour la gestion des

patients suivant un régime à faible teneur en gras. Capre^{MD} a été jugé sûr et bien toléré et n'a soulevé aucune préoccupation en matière d'innocuité.

Suite à la réception de données pour l'étude PK phase I et les essais cliniques de phase II - COLT et TRIFECTA - Acasti a fourni un ensemble de données à la FDA pour recevoir des directives sur les exigences du programme clinique pivot de phase III.

Prochaines étapes

Acasti est en communication avec la FDA au sujet des prochaines étapes proposées dans le développement clinique de CaPre^{MD}. Un tel échange devrait permettre à la FDA de fournir ses commentaires quant au plan d'Acasti et de clarifier ou de répondre à des questions spécifiques que la FDA peut avoir avant ces prochaines étapes en vue de l'essai clinique pivot de phase III.

Acasti a l'intention d'entreprendre un essai clinique de phase III aux États-Unis, avec possiblement quelques emplacements pour des essais cliniques au Canada sur une population de patients présentant des taux de triglycérides très élevés (supérieurs à 500 mg/dL). Outre la réalisation de l'essai de phase III, Acasti s'attend à ce que du temps et des capitaux additionnels soient nécessaires pour accomplir le dépôt d'une NDA en vue d'obtenir l'approbation du CaPre^{MD} par la FDA avant de pouvoir le commercialiser; il est possible que l'approbation initiale obtenue soit en vue de traiter l'hypertriglycéridémie sévère seulement.

Acasti entend poursuivre la voie réglementaire pour CaPre^{MD} en vertu de l'article 505(b)(2) de la Loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques des États-Unis et mener une étude pivot comparative de biodisponibilité, comparant CaPre^{MD} à un médicament de prescription d'oméga-3 comme un moyen d'établir un pont scientifique entre les deux. Cela aidera à déterminer la faisabilité d'une voie réglementaire 505(b)(2), tout en optimisant également la conception de protocole d'un essai de phase III. La voie d'approbation de 505(b)(2) a été utilisée par de nombreuses autres entreprises et les experts d'Acasti en réglementation et en études cliniques croient qu'une telle stratégie est mieux pour CaPre^{MD}. Cela devrait permettre à Acasti d'optimiser l'avancement de CaPre^{MD} tout en profitant d'importantes données cliniques et non cliniques déjà disponibles d'un autre médicament d'ordonnance oméga-3 approuvé par la FDA. De plus, cela devrait réduire les coûts et rationaliser le programme global de développement de CaPre^{MD} requis pour appuyer une demande de drogue nouvelle (NDA).

La finalisation et la réalisation du plan global de développement d'Acasti et du programme définitif de la phase III y compris les coûts et les échéanciers dépendent des commentaires et directives de la FDA. Acasti a reçu récemment une réponse encourageante de la FDA sur le programme de développement clinique de CaPre[®]. Avec cet appui, Acasti a soumis un amendement à la présente demande de drogue nouvelle de recherche (DNR) pour commencer une étude pivot comparative de biodisponibilité tout en continuant à travailler en étroite collaboration avec la FDA afin de s'assurer que la société est alignée avec leur point de vue sur le développement clinique de Capre[®].

Comme prévu, Acasti a initié et a récemment complété l'inscription des sujets sous réserve de l'étude de rapprochement de biodisponibilité. Acasti attend les résultats de l'étude avant la fin de l'année qui devraient confirmer la voie réglementaire choisie par Acasti.

Autres faits nouveaux

Le 29 avril 2015, Neptune et Acasti ont annoncé le départ du chef de la direction financière de la Société, M. André Godin.

Le 5 août 2015, Neptune et Acasti annoncent la nomination de M. Mario Paradis comme chef de la direction financière.

Regroupement d'actions

Le 7 novembre 2014, Acasti a reçu un avis du service d'admissibilité en matière d'inscription du NASDAQ pour n'avoir pas maintenu un prix d'offre minimal fixé à 1,00 \$ US par action au cours de trente (30) jours ouvrables consécutifs. Pour être de nouveau conforme, les actions d'Acasti doivent présenter un cours de clôture de 1,00 \$ US ou plus par action pour un minimum de dix (10) jours ouvrables consécutifs. La Société a été en mesure de régler l'infraction au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016.

Le 29 septembre 2015, Acasti a annoncé qu'elle se conformera de aux nouveaux règles relatives au cours acheteur minimum du NASDAQ, en regroupant ses actions ordinaires en circulation de catégorie A.

Le regroupement a pris effet à l'ouverture des marchés le 14 octobre 2015 et les actions ordinaires ont commencé à être négociées au NASDAQ Stock Market et à la Bourse de croissance TSX sur une base ajustée en fonction du regroupement à cette date. Il y avait à ce moment 106 616 262 actions ordinaires émises et en circulation sur une base pré-consolidée et lesquelles ont résultés en 10 661 626 actions ordinaires émises et en circulation après le regroupement.

Le prix d'exercice en vigueur le 14 octobre 2015, dans le cas des options d'achat d'actions incitatives, des bons de souscription et des autres titres convertibles en actions ordinaires, a été majoré proportionnellement en fonction du regroupement. Le nombre d'actions ordinaires assujetties à un droit d'achat aux termes de ces titres convertibles a diminué proportionnellement en fonction du regroupement.

Toutes les informations sur les actions pour les périodes actuelles et comparatives présentées dans le présent rapport de gestion ont été ajustées pour présenter l'effet du regroupement d'actions qui a eu lieu le 15 octobre 2015, tel que décrit ci-dessus.

Le 1er mars 2016, Acasti a annoncé la démission de Jerald D. Wenker, Harlan W. Waksal, Adrian Montgomery et Reed V. Tuckson comme administrateurs de la Société effective au 29 février 2016. À pareille date, Acasti a annoncé la nomination du Dr. Roderick Carter en tant que président exécutif du conseil et Pierre Fitzgibbon à titre de président de la Société.

Le 22 mars 2016, Acasti a reçu un avis de service d'admissibilité en matière d'inscription du NASDAQ en lien avec le règlement 5605, exigeant le comité d'audit d'être constitué d'un minimum de trois administrateurs indépendants. Conformément au règlement 5605 (c) (4), le NASDAQ a accordé à Acasti une période de grâce pour respecter les conditions d'adhésion du comité d'audit, au plus tard le 29 août 2016. Acasti prévoit satisfaire aux exigences d'inscription d'ici le 12 juillet 2016 par la nomination de nouveaux membres au comité d'audit.

Le 12 mai 2016, Acasti a annoncé la nomination de Mme Jan D'Alvise à titre de chef de la direction, effective au 1^{er} juin 2016.

Mode de présentation des états financiers

Au 29 février 2016, les actifs courants de la Société de 11 325 \$ incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 10 470 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. Les passifs de la Société au 29 février 2016 comprenaient essentiellement les montants à payer à des créiteurs de 1 126 \$ ainsi que les passifs dérivés au titre des bons de souscription de 156 \$, montant qui représente à la juste valeur, au 29 février 2016, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. Les bons de souscription faisant partie des Unités constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription seront réglés en actions ordinaires de catégorie A. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,09 \$ le bon de souscription au 29 février 2016. La juste valeur des bons de souscription est réévaluée chaque date de clôture.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, de fonds provenant de sa société mère, des produits tirés de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques et mobiliser les capitaux nécessaires. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois				
	terminées les		Exercices terminés les		
	29 février 2016	28 février 2015	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	21	178	38	271	501
Perte d'exploitation non-IFRS ¹⁾	(1 163)	(2 263)	(6 569)	(8 506)	(5 584)
Perte nette et résultat global	(1 919)	(2 311)	(6 317)	(1 655)	(11 612)
Perte par action de base et diluée	(0,18)	(0,21)	(0,59)	(0,16)	(1,38)
Actif total	28 517	37 208	28 517	37 208	45 632
Fonds de roulement ²⁾	12 185	18 020	10 184	18 020	24 646
Total des passifs financiers non courants	156	2 357	156	2 357	11 181
Total des capitaux propres	27 220	33 228	27 220	33 228	33 280

- 1) La perte d'exploitation non-IFRS (soit la perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, et ne pourrait donc pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DE LA PERTE NETTE À LA PERTE D'EXPLOITATION NON-IFRS

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois				
	terminées les		Exercices terminés les		
	29 février 2016	28 février 2015	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(1 919)	(2 311)	(6 317)	(1 655)	(11 612)
Ajouter (déduire)					
Produits financiers	(1)	2	2	4	1 118
Revenus d'intérêt	(175)	(1 398)	(1 096)	(1 920)	(814)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	(114)	703	(2 201)	(8 824)	508
Amortissement/dépréciation d'actifs incorporels	938	584	2 734	2 335	1 774
Rémunération à base d'actions	108	157	309	1 554	3 442
Perte d'exploitation non-IFRS	(1 163)	(2 263)	(6 569)	(8 506)	(5 584)

Le passif dérivé lié aux bons de souscription a diminué au cours des exercices 2016 et 2015 en raison du recul du prix des actions de la Société, lequel a donné lieu aux gains dans les résultats. Les produits financiers comprennent également des gains de change découlant en grande partie des placements à court terme de la Société libellés en dollars américains, lesquels se sont établis à 1 022 \$, 1 833 \$ et 782 \$ pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014 respectivement.

La rémunération à base d'actions a diminué pour le trimestre terminé le 29 février 2016 et pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 puisque les droits aux attributions consenties en 2012 sont entièrement acquis.

La hausse de l'amortissement de l'exercice 2014 à 2015 est imputable à la convention de paiement par anticipation conclue en décembre 2013 en vertu de laquelle Acasti a comptabilisé un actif incorporel de 15 130 \$. Se reporter à la rubrique « Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation ». Au cours du quatrième trimestre de 2016, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 339 106 \$ relative aux brevets. La Société a déterminé que la valeur recouvrable de ces coûts était nulle, car il n'est plus probable que la Société en tire des avantages économiques futurs en raison des incertitudes sur les revenus afférents.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Exercice terminé le 29 février 2016

	29 février 2016 \$	30 novembre 2015 \$	31 août 2015 \$	31 mai 2015 \$
Revenus provenant des ventes	21	5	7	5
Perte d'exploitation non-IFRS	(1 163)	(1 988)	(1 485)	(1 946)
Perte nette	(1 919)	(2 191)	(1 241)	(966)
Perte par action de base et diluée	(0,18)	(0,20)	(0,12)	(0,09)

Exercice terminé le 28 février 2015

	28 février 2015 \$	30 novembre 2014 \$	31 août 2014 \$	31 mai 2014 \$
Revenus provenant des ventes	178	29	8	56
Perte d'exploitation non-IFRS	(2 263)	(2 099)	(2 449)	(1 695)
(Perte nette) bénéfice net	(2 311)	3 012	(3 712)	1 356
(Perte) bénéfice par action de base et dilué(e)	(0,21)	0,28	(0,35)	0,13

Les résultats nets du premier, deuxième, troisième et quatrième trimestre de l'exercice terminé le 29 février 2016 sont surtout attribuables à la perte résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 1 708 \$, 24 \$, 355 \$ et de 114 \$, respectivement. Les résultats nets du premier et troisième trimestre de l'exercice terminé le 28 février 2015 sont surtout attribuables au gain résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 4 634 \$ et de 5 211 \$, respectivement. Au cours du deuxième et quatrième trimestre, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription était une perte de 318 \$ et de 703 \$, respectivement.

ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET LES EXERCICES TERMINÉS LES 29 FÉVRIER 2016 ET 28 FÉVRIER 2015 ET 2014

Revenus

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 21 \$ de la commercialisation d'Onemia^{MD} pendant la période de trois mois terminée le 29 février 2016. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 178 \$ au cours de la période correspondante de 2015.

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 38 \$ provenant de la commercialisation d'Onemia^{MD} pendant l'exercice terminé le 29 février 2016, une baisse de 233 \$ par rapport aux revenus provenant des ventes de 271 \$ inscrits durant l'exercice 2015. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 501 \$ au cours de la période correspondante de 2014. Les revenus ont été tirés des ventes effectuées directement auprès de consommateurs américains. La diminution des ventes est attribuable à la décision par Acasti de trouver des stratégies alternatives pour la

vente d'Onemia^{MD} et concentrer ses efforts et ressources sur le développement de CaPre^{MD}. La Société a conclu une entente de licence avec le société mère afin que Neptune commercialise Onemia^{MD}. En contrepartie, Neptune paiera une royauté à Acasti de 17,5% des ventes nettes d'Onemia^{MD}, par conséquent, les revenus de royautés peuvent varier d'une période à l'autre. Aucun revenu de royautés n'a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016 et la Société ne prévoit aucun revenu important dans le futur.

Perte brute

La perte brute est égale aux revenus moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La perte brute pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 s'est chiffrée à 53 \$ ou 3 %. La Société avait réalisé une perte brute de 3 \$ ou 2 % durant la période de trois mois terminée le 28 février 2015.

La perte brute pour l'exercice terminé le 29 février 2016 s'est chiffrée à 44 \$ ou 116 %. La Société avait réalisé une marge brute de 36 \$ ou 13 % durant l'exercice terminé le 28 février 2015 et une marge brute de 209 \$ représentant une marge bénéficiaire brute de 42 % au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014. La perte brute de la période de trois mois et de l'exercice terminé le 29 février 2016 est inférieure à la marge brute cible de la Société étant donné le changement de stratégie par la Société de concentrer ses efforts et ressources sur le développement de CaPre.^{MD}

Répartition des principaux postes des états du résultat global pour les périodes de trois mois et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

Charges de recherche et de développement	Périodes de trois mois terminées les		Exercices terminés les		
	29 février	28 février	29 février	28 février	28 février
	2016	2015	2016	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	332	86	989	465	457
Rémunération à base d'actions	12	39	53	258	601
Contrats de recherche	317	1 463	2 550	5 062	3 081
Charges réglementaires	80	83	472	160	141
Honoraires professionnels ¹⁾	223	229	567	705	214
Amortissement ¹⁾	599	584	2 395	2 335	1 774
Perte de valeur d'actifs	339	–	339	–	–
Crédits d'impôt	(126)	(192)	(169)	(264)	(270)
Autres	53	51	193	136	61
TOTAL	1 829	2 343	7 389	8 857	6 059

- 1) La Société a modifié les états du résultat net et du résultat global en reclassant une dépense d'amortissement d'équipement ainsi que certains frais légaux de « Frais généraux et charges administratives » à « Charges de recherche et développement » afin de refléter de façon plus appropriée la manière dont les avantages économiques sont tirés de ces dépenses, donnant lieu à un reclassement de 2 335\$ et 1 762 \$ en 2015 et 2014, respectivement.

Frais généraux et charges administratives	Périodes de trois mois terminées les		Exercices terminés les		
	29 février	28 février	29 février	28 février	28 février
	2016	2015	2016	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	143	280	938	1 267	990
Frais administratifs	50	–	50	–	–
Rémunération à base d'actions	96	118	256	1 296	2 841
Honoraires professionnels	34	46	650	501	607
Redevances	–	–	–	–	228
Vente et commercialisation	5	14	20	29	16
Relations avec les investisseurs	33	48	78	63	84
Loyer	(12)	25	67	99	100
Autres	(22)	127	119	318	83
TOTAL	327	658	2 178	3 573	4 949

Perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (perte d'exploitation non-IFRS)

Période de trois mois terminé le 29 février 2016 comparé au 28 février 2015 :

La perte d'exploitation non-IFRS a diminué de 1 100 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 pour s'établir à 1 163 \$, comparativement à 2 263 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015, essentiellement en raison de la baisse des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, l'amortissement et la perte de valeur des actifs incorporels.

Les charges de recherche et de développement ont diminué de 502 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, l'amortissement et la perte de valeur des actifs incorporels. La diminution des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la baisse des charges liées aux contrats de recherche de 1 146 \$ relativement aux essais cliniques de la Société, contrebalancée par une augmentation des salaires et des avantages du personnel de 246 \$ et une perte de valeur sur actifs incorporels de 339 \$.

La diminution des frais généraux et des charges administratives est de 309 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions. La diminution découle essentiellement du recul des salaires et des avantages du personnel de 137 \$, du loyer de 37 \$ et autres dépenses de 149 \$, contrebalancée par la hausse des frais administratifs de 50 \$.

Exercice terminé le 29 février 2016 comparé au 28 février 2015 :

La perte d'exploitation non-IFRS a diminué de 1 937 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 pour s'établir à 6 569 \$, comparativement à 8 506 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015, essentiellement en raison de la baisse des charges de recherche et de développement ainsi que des frais généraux et des charges administratives avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, contrebalancée par une diminution de marge brute de 80 \$.

Les charges de recherche et de développement ont diminué de 1 323 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et l'amortissement. La diminution des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la baisse des charges liées aux contrats de recherche de 2 512 \$ relativement aux essais cliniques de la Société et autres dépenses de 181 \$, contrebalancée par une augmentation des salaires et des avantages du personnel de 524 \$, des charges réglementaires de 312 \$ et d'une perte de valeur sur actifs incorporels de 339 \$.

La diminution des frais généraux et des charges administratives est de 355 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions. La diminution découle essentiellement du recul des salaires et des avantages du personnel de 329 \$ et des autres dépenses de 199 \$, contrebalancée par la hausse des honoraires professionnels de 149 \$ et des frais administratifs de 50 \$.

Exercice terminé le 28 février 2015 comparé au 28 février 2014 :

La perte d'exploitation non-IFRS a augmenté de 2 922 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 pour s'établir à 8 506 \$, comparativement à 5 584 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014, essentiellement en raison de la hausse des charges de recherche et de développement, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et la diminution de la marge brute. L'augmentation des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et l'amortissement de 2 580 \$ découle essentiellement de l'augmentation des contrats de recherche de 1 981 \$ et des honoraires professionnels liés aux contrats de recherche de 491 \$.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 29 février 2016, de 1 919 \$ ou 0,18 \$ par action, comparativement à une perte nette de 2 311 \$ ou 0,21 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le 28 février 2015. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Perte brute » et « Perte d'exploitation non-IFRS » de même que de la diminution de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription de 818 \$ et la diminution de la charge de rémunération à base d'actions de 49 \$.

La Société a réalisé une perte nette pendant l'exercice terminé le 29 février 2016, de 6 317 \$ ou 0,59 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 655 \$ ou 0,16 \$ par action, durant l'exercice terminé le 28 février 2015. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Perte brute » et « Perte d'exploitation non-IFRS » de même que de la baisse de la valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 2 201 \$ comparativement à une baisse de 8 824 \$ pour la période antérieure, de la baisse du gain de change de 810 \$ par rapport à la période antérieure et de la diminution de la charge de rémunération à base d'actions de 1 245 \$, contrebalancés par la légère hausse des charges d'amortissement de 58 \$. Le gain de change est attribuable en grande partie à l'incidence du renforcement du dollar américain sur les placements à court terme de la Société libellés en dollars américains. La rémunération à base d'actions a diminué puisque les droits aux attributions consenties en 2012 sont entièrement acquis.

La Société a réalisé une perte nette, pendant l'exercice terminé le 28 février 2015, de 1 655 \$, ou 0,16 \$ par action, comparativement à une perte nette de 11 612 \$, ou 1,38 \$ par action, durant l'exercice terminé le 28 février 2014. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Perte brute » et « Perte d'exploitation non-IFRS » de même que de la baisse de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription de 8 824 \$ comparés à une augmentation de 507 \$ pour la période antérieure, de la hausse du gain de change de 1 051 \$ par rapport à la période antérieure et de la diminution de la charge de rémunération à base d'actions de 1 888 \$, contrebalancées par une augmentation des charges d'amortissement de 561 \$ à la suite de l'augmentation des actifs liés aux licences découlant des ententes de paiement anticipé conclues avec Neptune. Le gain de change est attribuable en grande partie à l'incidence du renforcement du dollar américain sur les placements à court terme de la Société libellés en dollars américains. La rémunération à base d'actions a diminué puisque les droits aux attributions consenties en 2012 sont entièrement acquis.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL**Structure du capital social**

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription étaient les suivants pour les exercices terminés :

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	10 712 038	10 644 440	10 586 253
Options sur actions attribuées et en circulation	454 151	429 625	491 100
Unités d'actions avec restrictions et en circulation	–	18 398	77 494
Bons de souscription de série 6 et 7 échus le 10 février 2015	–	–	75 000
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ USD jusqu'au 3 décembre 2018 ¹⁾	1 840 000	1 840 000	1 840 000
Bons de souscription de série 9 pouvant être exercés à 16,00 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	161 654	161 654	161 654
Nombre total dilué d'actions	13 167 843	13 094 117	13 231 501

1) Total de 18 400 000 unités, 10 bons de souscriptions doivent être exercés pour obtenir une action de la Société.

Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation

Le 12 juillet 2013, la Société a émis en faveur de Neptune 675 000 actions de catégorie A, à un prix de 23,00 \$ par action pour payer d'avance les redevances futures payables en vertu de la licence de propriété intellectuelle avec Neptune.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence (ajustée pour refléter les redevances courues de 395 \$ du 4 décembre 2012, date à laquelle la Société a conclu l'entente de prépaiement, au 12 juillet 2013, date de l'émission des actions) d'un montant de 15 130 \$ a été comptabilisé comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 \$, déduction faite de 29 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET LES EXERCICES TERMINÉS LES 29 FÉVRIER 2016 ET 28 FÉVRIER 2015 ET 2014**Activités d'exploitation**

Pour les périodes de trois mois terminées les 29 février 2016 et 28 février 2015, les activités d'exploitation de la Société ont engendré des baisses de liquidité de respectivement 1 691 \$ et de 2 622 \$. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les périodes de trois mois terminées les 29 février 2016 est essentiellement attribuable aux variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015, les activités d'exploitation de la Société ont engendré des baisses de liquidité de respectivement 6 575\$, de 7 198 \$ et de 6 805 \$. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 29 février 2016 est principalement attribuable à la perte plus basse découlant des activités d'exploitation après les ajustements au titre des éléments hors trésorerie. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 28 février 2015 est principalement attribuable à la perte plus élevée découlant des activités d'exploitation après les ajustements au titre des éléments hors trésorerie contrebalancée par les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, principalement attribuables à la diminution des clients et autres débiteurs de 534 \$ et des charges payées d'avance de 385 \$, ainsi que de l'augmentation du montant à payer à la société mère de 539\$. Les changements comparatifs des éléments hors caisse du fonds de roulement découlaient de

l'augmentation des clients et autres débiteurs de 469 \$ et charges payées d'avance de 687 \$, ainsi qu'une diminution du montant à payer à la société mère de 417 \$.

Activités d'investissement

Pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement une hausse des liquidités de 8 229 \$, une hausse des liquidités de 7 627 \$ et une baisse des liquidités de 19 446 \$. Ces variations des liquidités découlent des changements dans les placements à court terme qui ont augmenté en 2014 suite aux offres publiques et privées et ont diminué dans les périodes suivantes.

Activités de financement

Pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014, les activités de financement de la Société ont généré des baisses de liquidités de 2 \$, et de hausses de liquidités de 46 \$ et de 24 936 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 28 février 2014 avait découlé essentiellement du produit net de 21 953 \$ de l'offre publique, et du produit net de 2 068 \$ du placement privé. Acasti continue d'utiliser les sommes obtenues lors de l'offre publique et du placement privé aux essais cliniques courants et futurs de Capre.^{MD} La Société n'a pas soulevé de financement supplémentaire aux cours des exercices terminés le 29 février 2016 et 28 février 2015.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a augmenté de 1 716 \$ et de 635 \$ et diminué de 521 \$, respectivement, pendant les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014. Au 29 février 2016, les liquidités, lesquelles sont composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisent 10 470 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Le 7 janvier 2016, Neptune a annoncé l'acquisition de Biodroga Inc. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accepté de supporter Neptune en accordant à la banque un gage de recours limité de 2 millions de dollars afin de garantir en partie le financement requis pour cette transaction. En conséquence, les montants correspondants devraient être considérés comme un montant réservé jusqu'à ce qu'il soit libéré par la banque ou réduit par Neptune. Neptune a accepté de payer à Acasti un frais annuel sur les fonds engagés à un taux annuel de (i) 9% au cours des six premiers mois et (ii) 11% pour la durée restante de l'entente. Neptune a l'intention de libérer le montant restreint au cours des 12 mois à venir.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, des fonds avancés par sa société mère, du produit tiré de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options, ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour y arriver. La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles ses produits d'intérêts et crédits d'impôt à la recherche prévus devraient suffire à financer ses activités et ses besoins en capital au cours des douze mois à venir.

Situation financière

(en milliers de dollars)

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 29 février 2016 comparativement au 28 février 2015 :

Postes	Hausse (baisse)	Explications
Trésorerie	1 716	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(7 628)	Échéance des placements détenus
Clients et autres débiteurs	(47)	Paiements reçus
Crédits d'impôt à recevoir	(359)	Paiements reçus
Charges payées d'avance	138	Augmentation des charges payées d'avance
Stocks	(87)	Ventes d'Onemia ^{MD} et radiation de stocks
Immobilisations incorporelles	(2 323)	Amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	42	Augmentation des charges
Montant à payer à la société mère	(474)	Paiements effectués
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(2 201)	Variation de la juste valeur

Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière. Au 29 février 2016, les passifs de la Société s'établissaient à 1 297 \$, dont une tranche de 1 141 \$ était exigible au cours des douze prochains mois et une tranche de 156 \$ avait trait à un passif dérivé au titre de bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions et qui est donc exclu du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles d'Acasti au 29 février 2016 :

	Total	Moins de 1 an
	\$	\$
Créditeurs	1 141	1 141
Contrats de recherche et de développement	5 358	5 358
Obligation d'achat	2 271	2 271
Total	8 770	8 770

Les engagements importants au 29 février 2016 sont présentés ci-dessous.

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 7 776 \$, dont une tranche de 1 967 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 29 février 2016 un montant de 451 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Au cours de l'année, la Société a conclu une entente prévoyant l'achat d'un équipement de recherche et développement pour 2 271 \$ en vue de son approvisionnement clinique et commercial futur de CaPre.^{MD}

Transactions entre parties liées

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Charges administratives	485	226	128
Charges de recherche et de développement	347	188	24
Redevances ¹	–	–	228
	832	414	380

¹ Se reporter à la rubrique « Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation » figurant ci-dessus.

Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités. Ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Le montant à payer à la société mère de 15 \$ au 29 février 2016 n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

Les principaux dirigeants de la Société comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. Ils contrôlent 1 % des actions avec droit de vote de la Société. Se reporter à la note 5 (e) afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération des principaux dirigeants.

Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée. Les jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables qui ont les incidences les plus fortes sur les montants comptabilisés dans les états financiers ont notamment trait à l'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient avoir subi une dépréciation et à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation aux fins de l'établissement des états financiers. Chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, il est présumé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs et ses engagements dans le cours normal des activités. Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif pendant l'exercice suivant incluent l'évaluation des passifs dérivés au titre des bons de souscription (se reporter à la note 21 afférente aux états financiers), de la rémunération à base d'actions (se reporter à la note 15 afférente aux états financiers) et l'évaluation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie de la Société (« UGT ») (note 3 e) ii) afférente aux états financiers). De plus, la direction exerce son jugement pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

Méthodes comptables critiques

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs liés aux licences est examinée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont décelées, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée. L'identification des indications de dépréciation et l'estimation de la valeur recouvrable nécessitent le recours au jugement.

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

Les bons de souscription faisant partie des Unités émises dans le cadre de l'offre publique de 2014 constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 15 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon ce modèle, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

De plus, la Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge enregistrée par Neptune, selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société, et un montant compensatoire reflétant l'apport de Neptune à la Société sont imputés au surplus d'apport. Une charge de rémunération à base d'action en vertu de ce plan de 10 349 \$ a été reconnue pour l'exercice terminé le 29 février 2016 comparativement à 561 347 \$ et 194 684 \$ pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014 respectivement.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

Future modification comptable

Nouvelle norme et interprétation n'ayant pas encore été adoptée :

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention de procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 9 lors de l'établissement de ses états financiers.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de Neptune, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable :

- que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée; et
- que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 29 février 2016.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 29 février 2016 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre terminé le 29 février 2016, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manquant à ses obligations contractuelles. La Société peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie et des placements à court terme y compris un placement à court terme en garantie, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers de la Société, qui sont présentés aux états de la situation financière, représente le montant du risque de crédit de la Société à la date du bilan.

Risque de change

La Société est exposée au risque financier découlant de la fluctuation des taux de change étrangers et du degré de volatilité de ces taux. Le risque de taux de change étranger est limité à la partie des transactions d'affaires de la Société libellées en devises autres que le dollar canadien. Des fluctuations relatives aux taux de change pourraient causer des fluctuations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Tous les produits de la Société sont libellés en dollars américains. Une portion des dépenses surtout reliées aux contrats de recherche est libellée en dollar américain. Il existe un risque financier en raison des fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

De plus, une grande partie de la trésorerie et des placements à court terme de la Société sont libellés en dollars américains, ce qui expose davantage la Société aux variations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien, tel que présenté à la note 19 des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau qui suit présente l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 29 février 2016 et 28 février 2015 :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché. La direction est d'avis que le risque que la Société essuie une perte en raison de la diminution de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements présentent des passifs à court terme et sont généralement détenus jusqu'à échéance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 21 afférente aux états financiers. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation de la Société et examine les transactions qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Les obligations contractuelles de la Société liées aux instruments financiers et autres obligations et les ressources de liquidités sont présentées dans la section de liquidités et ressources en capital de ce rapport de gestion.

La Société a un instrument financier qui présente un risque important, les passifs dérivés liés aux bons de souscription. Les hypothèses importantes utilisées pour calculer la juste valeur sont présentées à la note 21 aux états financiers. La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments. La valeur comptable du placement à court terme réservé se rapproche également de sa juste valeur en raison des courtes durées des fonds réinvestis.

Facteurs de risque

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de la société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 25 mai 2016, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 10 712 038. Il y a également 904 651 options sur actions, aucunes unités d'actions avec restrictions et 18 561 654 bons de souscription de série 8 et 9 en circulation.

États financiers de

ACASTI PHARMA INC.

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT

Aux actionnaires d'Acasti Pharma inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Acasti Pharma inc., qui comprennent les états de la situation financière au 29 février 2016 et au 28 février 2015, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices compris dans la période de trois ans close le 29 février 2016, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Acasti Pharma inc. au 29 février 2016 et au 28 février 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 29 février 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

*KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.**

Le 25 mai 2016

Montréal, Canada

ACASTI PHARMA INC.

États financiers

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

États financiers

États de la situation financière.....	1
États du résultat global	2
États des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers	6

ACASTI PHARMA INC.

États de la situation financière

29 février 2016 et 28 février 2015

	29 février 2016	28 février 2015
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	3 026 943 \$	1 310 556 \$
Placements à court terme (note 19 e))	7 443 115	17 071 344
Clients et autres débiteurs (note 4)	337 603	384 886
À recevoir d'une société sous contrôle commun	–	49 658
Crédits d'impôt à recevoir (note 6)	61 210	419 992
Stocks (note 7)	–	87 370
Charges payées d'avance	456,539	318 457
	11 325 410	19 642 263
Placement à court terme en réservé (note 5 b) et 19 e))	2 000 000	–
Immobilisations corporelles (note 8)	287 136	69 937
Immobilisations incorporelles (note 9)	14 904 776	17 495 905
Total des actifs	28 517 322 \$	37 208 105 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	1 125 977 \$	1 083 847 \$
À payer à la société mère (note 5 e))	14 936	538 531
	1 140 913	1 622 378
Passifs dérivés liés aux bons de souscription (notes 11 e) et 21)	156 377	2 357 408
Total des passifs	1 297 290	3 979 786
Capitaux propres		
Capital social (note 11 a))	61 972 841	61 627 743
Surplus d'apport	4 874 727	4 911 381
Déficit	(39 627 536)	(33 310 805)
Total des capitaux propres	27 220 032	33 228 319
Engagements et éventualité (note 20)		
Total des passifs et des capitaux propres	28 517 322 \$	37 208 105 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

/s/ Dr. Roderick Carter
Roderick Carter
Président Exécutif du Conseil d'administration

/s/ Pierre Fitzgibbon
Pierre Fitzgibbon
Directeur

ACASTI PHARMA INC.

États du résultat global

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Produits provenant des ventes	37 656 \$	270 615 \$	500 875 \$
Coût des ventes (note 7)	(81 418)	(235 091)	(291 853)
(Perte) marge brute	(43 762)	35 524	209 022
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 168 795 \$ (264 270 \$ en 2015; 269 591 \$ en 2014)	(7 389 415)	(8 856 941)	(6 059 311)
Frais généraux et charges administratives	(2 178 241)	(3 573 044)	(4 949 417)
Perte des activités opérationnelles	(9 611 418)	(12 394 461)	(10 799 706)
Produits financiers (note 14)	1 095 917	1 919 730	813 842
Charges financières (note 14)	(2 261)	(4 060)	(1 118 355)
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 21)	2 201 031	8 824 067	(507 430)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	3 294 687	10 739 737	(811 943)
Perte nette et résultat global pour l'exercice	(6 316 731) \$	(1 654 724) \$	(11 611 649) \$
Perte par action de base et diluée (note 16)	(0,59) \$	(0,16) \$	(1,38) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	10 659 936	10 617 704	8 436 893

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

États des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 28 février 2015	10 644 440 ⁽¹⁾	61 627 743\$	– \$	4 911 381 \$	(33 310 805) \$	33 228 319 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(6 316 731)	(6 316 731)
	10 644 440	61 627 743	–	4 911 381	(39 627 536)	26 911 588
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 15)	–	–	–	308 607	–	308 607
Émission d'actions (note 11 b))	50 000	101 712	–	(102 500)	–	(788)
Options sur actions exercées (note 15)	250	625	–	–	–	625
Unités libérées (note 15)	17 348	242 761	–	(242 761)	–	–
Total des apports et des distributions aux propriétaires	67 598	345 098	–	(36 654)	–	308 444
Solde au 29 février 2016	10 712 038	61 972 841 \$	– \$	4 874 727 \$	(39 627 536) \$	27 220 032 \$
Solde au 28 février 2014	10 586 258 ⁽¹⁾	61 027 307 \$	406 687 \$	3 501 587 \$	(31 656 081) \$	33 279 500 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(1 654 724)	(1 654 724)
	10 586 258	61 027 307	406 687	3 501 587	(33 310 805)	31 624 776
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 15)	–	–	–	1 553 543	–	1 553 543
Options sur actions exercées (note 15)	20 000	50 000	–	–	–	50 000
Unités libérées (note 15)	38 182	550 436	–	(550 436)	–	–
Expiration des bons de souscription (note 11 e))	–	–	(406 687)	406 687	–	–
Total des apports et des distributions aux propriétaires	58 182	600 436	(406 687)	1 409 794	–	1 603 543
Solde au 28 février 2015	10 644 440	61 627 743 \$	– \$	4 911 381 \$	(33 310 805) \$	33 228 319 \$

⁽¹⁾ Ajusté pour donner effet au regroupement d'actions qui a eu lieu le 15 octobre 2015, tel que décrit à la note 11.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

États des variations des capitaux propres (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 28 février 2013	7 314 538 ⁽¹⁾	28 922 710 \$	406 687 \$	438 711 \$	(20 044 432) \$	9 723 676 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(11 611 649)	(11 611 649)
	7 314 538	28 922 710	406 687	438 711	(31 656 081)	(1 887 973)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Offre publique (note 11 b))	1 840 000	12 396 535	–	–	–	12 396 535
Placement privé (note 11 c))	161 654	2 067 605	–	–	–	2 067 605
Émission d'actions pour paiement de redevances par anticipation (note 20)	675 000	15 496 000	–	–	–	15 496 000
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 15)	–	–	–	3 441 719	–	3 441 719
Bons de souscription exercés	539 485	1 358 088	–	–	–	1 358 088
Options sur actions exercées (note 15)	29 650	492 289	–	(84 763)	–	407 526
Unités libérées (note 15)	25 931	294 080	–	(294 080)	–	–
Total des apports et des distributions aux propriétaires	3 271 720	32 104 597	–	3 062 876	–	35 167 473
Solde au 28 février 2014	10 586 258	61 027 307 \$	406 687 \$	3 501 587 \$	(31 656 081) \$	33 279 500 \$

⁽¹⁾ Ajusté pour donner effet au regroupement d'actions qui a eu lieu le 15 octobre 2015, tel que décrit à la note 11.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Perte nette pour l'exercice	(6 316 731) \$	(1 654 724) \$	(11 611 649) \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations corporelles	58 809	3 654	5 337
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 335 668	2 331 569	1 768 500
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	339 106	–	–
Rémunération à base d'actions	308 607	1 553 543	3 441 719
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(3 294 687)	(10 739 737)	811 943
Gain (perte) de change réalisé (e)	36 656	1 606	(92 944)
	(6 532 572)	(8 504 089)	(5 677 094)
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Variation des éléments d'exploitation hors caisse (note 17)	(41 969)	1 306 404	(1 127 443)
 Sortie nette liée aux activités opérationnelles	(6 574 541)	(7 197 685)	(6 804 537)
 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus	113 727	40 995	98 132
Acquisition d'immobilisations corporelles	(276 008)	(34 650)	(25 000)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(91 572)	(51 270)	(123 610)
Acquisition de placements à court terme	(11 954 050)	(14 478 186)	(25 395 800)
Échéance des placements à court terme	20 436 500	22 149 888	6 000 000
Retournée (sortie) nette liée aux activités d'investissement	8 228 597	7 626 777	(19 446 278)
 Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit net de l'offre publique (note 11 b))	–	–	21 953 200
Produit net du placement privé (note 11 c))	–	–	2 067 605
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options	625	50 000	972 177
Frais d'émission d'actions (note 11 b))	(788)	–	(29 000)
Intérêts payés	(2 261)	(4 060)	(975)
(Sortie) rentrée nette liée aux activités de financement	(2 424)	45 940	24 963 007
 Gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	64 755	160 034	766 730
 Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 716 387	635 066	(521 078)
 Trésorerie au début de l'exercice	1 310 556	675 490	1 196 568
 Trésorerie à la fin de l'exercice	3 026 943 \$	1 310 556 \$	675 490 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

1. Entité présentant l'information financière

Acasti Pharma Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. La Société est une filiale de Neptune Technologies et Bioressources Inc. (« Neptune »). La Société, le parent et Biodroga Inc. (« Biodroga »), une société sœur, sont collectivement désignées comme le « groupe ».

Le 7 août 2008, la Société a commencé à exercer ses activités après avoir acquis de Neptune une licence exclusive mondiale afin de développer et de commercialiser, en utilisant la technologie et la propriété intellectuelle, de nouveaux produits ciblant les maladies cardiovasculaires humaines. La propriété intellectuelle de Neptune est liée aux procédés d'extraction des biomasses marines, telles que le krill. Les produits visent les applications dans les créneaux des médicaments en vente libre, des aliments médicaux et des médicaments sous prescription.

Les opérations consistent à développer de nouveaux produits et à réaliser des essais cliniques sur les animaux et les humains. La quasi-totalité des dépenses de recherche et de développement, administration et dépenses en capital depuis le début de l'exploitation sont reliées au projet décrit ci-dessus.

La Société est exposée à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à la rencontre des objectifs de développement établis par Neptune dans l'entente de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi, depuis le début de l'exploitation, des pertes d'exploitation considérables et des flux de trésorerie négatifs liés à l'exploitation. À ce jour, la Société a financé ses activités par l'offre publique et le placement privé des actions ordinaires, le produit de l'exercice des bons de souscription, des droits et des options, et les crédits d'impôt à la recherche. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit faire des alliances stratégiques et réunir les capitaux nécessaires. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'atteindre ultimement des opérations rentables est dépendante d'un certain nombre de facteurs hors du contrôle de la Société.

Se reporter à la note 2 d) pour obtenir des renseignements sur la base d'établissement des présents états financiers.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l' « IASB »).

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 25 mai 2016.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour :

- les paiements fondés sur les actions qui sont mesurés selon IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions* (note 3 f) ii) ; et
- passifs dérivés liés aux bons de souscription mesurés à la juste valeur sur une base récurrente (note 21).

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers incluent :

- L'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient être dépréciés (note 3 e ii)).
- L'évaluation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation comme base d'établissement des états financiers. À chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Ces états financiers ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation selon les IFRS. L'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 21) et les paiements fondés sur des actions (note 15).
- L'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie de la Société ("UGT") (note 3 e ii)).

La direction doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivants : trésorerie, placements à court terme incluant un placement à court terme réservé et créances.

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent la trésorerie, les placements à court terme incluant un placement à court terme réservé et les clients et autres débiteurs ayant une échéance de moins d'un an.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers non dérivés (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les placements très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins au moment de l'achat sauf si les placements sont détenus à des fins d'investissement plutôt que pour remplir les engagements de trésorerie à court terme. Les découverts bancaires remboursables sur demande qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés.

Le Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : fournisseurs et autres créditeurs et payable à la société mère. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Capital social

Actions ordinaires

Les actions de catégorie A sont classés dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

iv) Instruments financiers dérivés

La Société a émis des dérivés classés à titre de passif portant sur des instruments de capitaux propres de la Société. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice ou la perte.

v) Autres instruments de capitaux propres

Les bons de souscription, les options et les droits sur les capitaux propres de la Société qui ne sont pas émis dans le cadre de transactions de paiements fondés sur des actions et qui ne rencontrent pas la définition d'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans les capitaux propres.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût des stocks fabriqués et des travaux en cours est déterminé selon la méthode du coût par projet et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi qu'une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

c) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) sur la base du montant net.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

iii) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Actif	Méthode	Période/taux
Mobilier et matériel de bureau	Dégressif	De 20 % à 30 %
Matériel informatique	Linéaire	De 3 à 4 ans
Équipement de laboratoire	Dégressif	30%

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

d) Immobilisations incorporelles

i) Recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations incorporelles (suite)

i) Recherche et développement (suite)

Les activités de développement supposent l'existence d'un plan ou d'un modèle visant la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la Société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et s'il possède suffisamment de ressources pour le faire. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue et les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. En date des exercices présentés, la Société n'avait inscrit aucuns frais de développement à l'actif.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Brevets

Les brevets pour les technologies qui ne sont plus en phase de recherche sont comptabilisés au coût. Les coûts de brevets incluent les frais juridiques engagés, ainsi que les frais d'application pour obtenir ces brevets. Lorsque la technologie est toujours en phase de recherche, ces coûts sont passés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Licence

Les licences acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses, y compris celles qui se rattachent au goodwill et aux marques générés en interne, sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

iv) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date de leur mise en service, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Actif	Période
Brevets	20 ans
Licence	8 à 14 ans

e) Dépréciation

i) Actifs financiers (y compris les créances)

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dépréciation (suite)

i) Actifs financiers (y compris les créances) (suite)

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un actif financier.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des créances existent à la fois individuellement et collectivement. Toutes les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances qui sont individuellement significatives et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risques similaires.

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

ii) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et crédits d'impôt à recevoir à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribuées à des membres du personnel est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport en contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur à la date d'attribution tient compte des conditions de performance de marché lorsqu'elles sont applicables. Le montant comptabilisé dans les charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé dans les charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions incluent celles déclenchées par Neptune en faveur des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants fournissant des services au groupe consolidé. Puisque la Société n'est nullement tenue de régler ces transactions, elle les comptabilise comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

La charge constatée par la Société aux termes de ces transactions correspond à la tranche estimée des services que les bénéficiaires fournissent à la Société par rapport à l'ensemble des services qu'ils fournissent au groupe de sociétés Neptune.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si la Société est manifestement engagée et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a effectué une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont à verser plus de 12 mois après la fin de l'exercice, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Provisions (suite)

i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire les obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de la poursuite de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société, ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés (donc l'obligation existe), mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation; ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

h) Produits

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours. Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, il n'y a plus d'intervention continue de la direction en ce qui concerne les biens, et le montant des produits peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises soient accordées et que le montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée comme une réduction des produits au moment de la comptabilisation des ventes.

Le moment du transfert des risques et avantages varie selon les conditions propres à chaque contrat de vente.

i) Contribution gouvernementale

La contribution gouvernementale est constatée en tant que réduction des charges y afférentes ou du coût de l'élément d'actif qui est acquis. La contribution gouvernementale est comptabilisée lorsque la Société est en droit de la recevoir et qu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté les conditions du programme de subventions approuvé et qu'il existe une certitude raisonnable qu'ils seront reçus.

Les subventions qui compensent les charges engagées sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) en réduction de ces charges au cours des exercices où ces charges sont comptabilisées. Quant aux subventions qui compensent le coût d'un actif, elles sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) sur la durée d'utilité de l'actif.

j) Paiements au titre de location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière doit être affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte).

l) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions ainsi que les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits ou les pertes de change sont présentés pour leur montant net.

La Société constate ses produits d'intérêts comme étant une composante des activités d'investissement et les charges d'intérêts comme une composante des activités de financement dans les tableaux des flux de trésorerie.

m) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale). L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

n) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions de catégorie A. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de catégorie A de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de catégorie A et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les débentures convertibles, les actions rachetables, les bons de souscription et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

o) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges. La Société compte un secteur d'activité isolable : développer et commercialiser des applications pharmaceutiques découlant de ses droits sous licence pour les maladies cardiovasculaires. La majorité des actifs de la Société sont situés au Canada et toutes les ventes pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014 ont été faites à des clients aux États-Unis.

p) Modification comptable

Modification comptable future :

Une nouvelle norme ainsi que la modification de la norme et son interprétation modifiée ne s'applique pas encore à l'exercice terminé le 29 février 2016, et n'a pas été appliqué aux fins de l'établissement des présents états financiers.

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la version finale de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, remplaçant l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 de façon anticipée dans ses états financiers.

4. Clients et autres débiteurs

	29 février 2016	28 février 2015
Clients	– \$	250 313 \$
Taxes de vente à recevoir	181 742	134 573
Contribution gouvernementale	155 861	–
	337 603 \$	384 886 \$

L'exposition de la Société aux risques de crédit et de change relatifs aux clients et autres débiteurs est présentée à la note 19.

5. Parties liées

a) Charges administratives et charges de recherche et de développement

Neptune a facturé à la Société pour l'achat de fournitures de recherche, certaines charges engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Charges de recherche et de développement	368 991 \$	188 281 \$	23 866 \$
Charges administratives	485 486	225 980	127 504
Redevances (note 20)	–	–	228 219
	854 470 \$	414 261 \$	379 589 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

5. Parties liées (suite)

a) Charges administratives et charges de recherche et de développement (suite)

Lorsque Neptune engage des frais marginaux pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimatifs reçus par chacune des entités pour ces items.

Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et bénéfices au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

b) Produits d'intérêts

Le 7 janvier 2016, Neptune a annoncé l'acquisition de Biodroga Inc. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accepté de supporter Neptune en accordant à la banque un gage de recours limité de 2 millions afin de garantir en partie le financement requis pour cette transaction. En conséquence, les montants correspondants devraient être considérés comme un placement à court terme réservé pour la Société jusqu'à ce qu'il soit libéré par la banque ou réduit par Neptune. Neptune a accepté de payer à Acasti un frais annuel sur les fonds engagés à un taux annuel de (i) 9% au cours des six premiers mois et (ii) 11% pour la durée restante de l'entente. La Société a comptabilisé des produits d'intérêts d'un montant de 26 558 \$ au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016.

c) Produits de redevances

Le 7 janvier 2016, la Société a conclu une entente de licence non-exclusive de trois ans avec la société mère afin que Neptune commercialise Onemia®, un aliment médical. En contrepartie, Neptune paiera une royauté à Acasti de 17,5% des ventes nettes faites par Neptune. Aucun produit de royautés n'a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016.

d) À payer à la société mère

Le montant à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

e) Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils contrôlent 1 % des actions avec droit de vote de la Société (2 % en 2015 et 2014).

La rémunération des principaux dirigeants inclut les montants suivants pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014 :

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Avantages du personnel à court terme	687 740 \$	741 639 \$	680 319 \$
Indemnités de cessation d'emploi	102 900	174 950	–
Paiements fondés sur des actions	120 295	1 339 361	2 439 254
	910 935 \$	2 255 950 \$	3 119 573 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

6. Crédits d'impôt à recevoir

Les crédits d'impôt comprennent les crédits d'impôt à l'investissement en recherche et développement à recevoir du gouvernement provincial qui sont liés aux dépenses en recherche et développement qualifiables en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme débiteurs sont soumis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus peuvent différer de ceux enregistrés.

Les crédits d'impôt fédéraux inutilisés sont disponibles pour réduire les impôts futurs et viennent à échéance comme suit :

2029	11 000 \$
2030	30 000
2031	45 000
2032	431 000
2033	441 000
2034	436 000
2035	534 000
2036	318 000
	<hr/>
	2 246 000 \$

7. Stocks

Pour l'exercice terminé le 29 février 2016, le coût des ventes de 81 418 \$ (235 091 \$ en 2015 et 291 853 \$ en 2014) comprend le coût de stocks de 21 433 \$ (233 821 \$ en 2015 et 284 410 \$ en 2014) lié aux matières premières, à la variation des produits en cours et des produits finis, à une dévaluation des stocks de 59 696 \$ (néant en 2015 et 2014) et d'autres coûts de 289 \$ (1 270 \$ en 2015 et 7 443 \$ en 2014).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

8. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Équipement de laboratoire	Total
Coût :				
Solde au 28 février 2013	58 706 \$	3 691 \$	– \$	62 397 \$
Acquisitions	–	–	25 000	25 000
Solde au 28 février 2014	58 706	3 691	25 000	87 397
Acquisitions	–	–	34 650	34 650
Solde au 28 février 2015	58 706	3 691	59 650	122 047
Acquisitions	–	–	276 008	276 008
Solde au 29 février 2016	58 706	3 691	335 658	398 055
Amortissement cumulé :				
Solde au 28 février 2013	39 733	3 386	–	43 119
Amortissement pour l'exercice	5 032	305	–	5 337
Solde au 28 février 2014	44 765	3 691	–	48 456
Amortissement pour l'exercice	3 654	–	–	3 654
Solde au 28 février 2015	48 419	3 691	–	52 110
Amortissement pour l'exercice	2 664	–	56 145	58 809
Solde au 29 février 2016	51 083 \$	3 691 \$	56 145 \$	110 919 \$
Valeur nette comptable :				
28 février 2015	10 287 \$	– \$	59 650 \$	69 937 \$
29 février 2016	7 623	–	279 513	287 136 \$

Les charges d'amortissement et la perte de valeur pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014 ont été enregistrées dans les « charges de recherche et de développement » dans les états du résultat global.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

9. Immobilisations incorporelles

	Brevets	Licence	Total
Coût :			
Solde au 28 février 2013	103 068	9 200 000	9 303 068
Acquisitions (note 20)	123 610	15 129 932	15 253 542
Solde au 28 février 2014	226 678	24 329 932	24 556 610
Acquisitions (note 20)	51 270	–	51 270
Solde au 28 février 2015	277 948	24 329 932	24 607 880
Acquisitions	83 645	–	83 645
Solde au 29 février 2016	361 593 \$	24 329 932 \$	24 691 525 \$
Amortissement cumulé :			
Solde au 28 février 2013	–	3 011 906	3 011 906
Amortissement pour l'exercice	906	1 767 594	1 768 500
Solde au 28 février 2014	906	4 779 500	4 780 406
Amortissement pour l'exercice	8 741	2 322 828	2 331 569
Solde au 28 février 2015	9 647	7 102 328	7 111 975
Amortissement pour l'exercice	12 840	2 322 828	2 335 668
Perte de valeur pour l'exercice	339 106	–	339 106
Solde au 29 février 2016	361 593 \$	9 425 156 \$	9 786 749 \$
Valeur nette comptable :			
28 février 2015	268 301 \$	17 227 604 \$	17 495 905 \$
29 février 2016	–	14 904 776	14 904 776

Les charges d'amortissement pour les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014 ont été enregistrées dans les « charges de recherche et de développement » dans les états du résultat global. Au cours de l'année, la Société a comptabilisé une perte de valeur d'actifs relative aux brevets de 339 106 \$. La Société a déterminé que la valeur recouvrable de ces coûts était nulle, car il n'est plus probable que la Société en tire des avantages économiques futurs en raison des incertitudes sur les revenus afférents.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

10. Fournisseurs et autres créditeurs

	29 février 2016	28 février 2015
Fournisseurs	375 203 \$	246 516 \$
Charges à payer et autres créditeurs	543 253	661 625
Salaires et avantages du personnel à payer	207 521	175 706
	1 125 977 \$	1 083 847 \$

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 19.

11. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Toutes les informations sur les actions pour les périodes actuelles et comparatives présentées dans ces états financiers ont été ajustées pour présenter l'effet du regroupement d'action qui a eu lieu le 15 octobre 2015, tel que décrit ci-dessous :

Le 15 octobre 2015, la Société a effectué les opérations suivantes affectant la structure de capital :

- La Société a consolidé toutes ses catégories de capital social sur une base de 10 pour 1.
- Le prix d'exercice des options d'achat d'actions incitatives, des bons de souscription et des autres titres convertibles en actions ordinaires (les « titres convertibles »), a été majoré proportionnellement en fonction du regroupement. Le nombre d'actions ordinaires assujetties à un droit d'achat aux termes de ces titres convertibles a été diminué proportionnellement en fonction du regroupement, pourvu qu'aucune fraction d'action ordinaire ne soit émise ni autrement versée à cet égard à l'exercice de titres convertibles.

Autorisé

Nombre illimité d'actions de

- Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.
- Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,80 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégorie C, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie C sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégories D et E, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende mensuel variable non cumulatif de 0,5 % à 2 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégories D et E sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégories D et E sont rachetables au gré du détenteur, sous réserve de certaines conditions.¹

¹ Aucune émise et en circulation

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

11. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Émission d'actions

Le 5 février 2016, la Société a émis 50 000 actions lors du règlement d'un engagement. Un montant de 101 712 \$, net des frais d'émission d'actions de 788 \$, a été comptabilisé dans le capital social.

c) Offre publique

Le 3 décembre 2013, la Société a conclu une offre publique de 1 840 000 unités d'Acasti (« unités ») au prix de 12,50 USD chacune, pour un produit brut de 24 492 700 \$ (23 000 000 USD). Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et de dix bons de souscription d'actions ordinaires de la Société. Chaque dix bons de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 15,00 USD par action, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018.

Les bons de souscription faisant partie des unités sont désignés comme un passif dérivé (« passifs dérivés liés aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix de l'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Le produit de l'offre doit être réparti entre les passifs dérivés liés aux bons de souscription et les actions de catégorie A classées dans les capitaux propres au moment de l'émission des unités. La juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription au moment de l'émission était 10 674 045 \$ et la valeur résiduelle du produit a été attribuée aux actions de catégorie A. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 2 539 500 \$. Les frais d'émission ont été attribués entre les bons de souscription et les actions de catégorie A selon leur valeur relative. La portion attribuée aux bons de souscription a été comptabilisée dans les charges financières alors que la portion attribuée aux actions de catégorie A a été comptabilisée en réduction des capitaux propres.

d) Placement privé 2014

Le 7 février 2014, la Société a conclu un placement privé pour un produit brut de 2 150 000 \$ avec Le Fonds d'Investissement RÉA II Fiera Capital Inc. pour 161 654 unités au prix de 13,30 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 16,00 \$ l'action visée par un bon de souscription, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Les actions de catégorie A et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres à des fins comptables. Le produit a été attribué aux capitaux propres. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 82 395 \$ et a été comptabilisé en réduction des capitaux propres.

(e) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit aux 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014 :

	29 février 2016		28 février 2015		28 février 2014	
	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur
Passif						
Bons de souscription de l'offre publique de série 8 (c) et note 21)	18 400 000	156 377 \$	18 400 000	2 357 408 \$	18 400 000	11 181 475 \$
	18 400 000	156 377	18 400 000	2 357 408	18 400 000	11 181 475
Capitaux propres						
Bons de souscription de placement privé de série 9 Placement privé 2014 (d)	161 654	—	161 654	—	161 654	—
de série 6, expirés sans être exercés le 10 février 2015	—	—	—	—	37 500	306 288
de série 7, expirés sans être exercés le 10 février 2015	—	—	—	—	37 500	100 399
	161 654	— \$	161 654	— \$	236 654	406 687 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

12. Changement dans la présentation

Au cours de l'exercice, la Société a modifié les états du résultat global en reclassant une dépense d'amortissement d'équipement ainsi que certains frais légaux de « Frais généraux et charges administratives » à « Charges de recherche et développement » afin de refléter de façon plus appropriée la manière dont les avantages économiques sont tirés de ces dépenses. Les données correspondantes de l'état du résultat global de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice à des fins de comparabilité, donnant lieu à un reclassement de 2 335 224 \$ et 1 762 116 \$ en 2015 et 2014, respectivement, de « Frais généraux et charges administratives » à « Charges de recherche et développement ».

Étant donné que la reclassification a eu lieu à même les activités d'exploitation dans les états du résultat global, celle-ci n'a aucun effet sur les états de la situation financière.

13. Charges liées au personnel

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	1 901 742 \$	1 553 687 \$	1 417 891 \$
Rémunération fondée sur des actions	308 607	1 553 543	3 423 243
Indemnités de cessation d'emploi	210 149	171 364	–
	2 420 498 \$	3 278 594 \$	4 841 134 \$

14. Produits financiers et charges financières

a) Produits financiers

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Produits d'intérêts	73 495 \$	87 009 \$	32 256 \$
Gain de change	1 022 422	1 832 721	781 586
	1 095 917 \$	1 919 730 \$	813 842 \$

b) Charges financières

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Charges d'intérêts	(2 261) \$	(4 060) \$	(975) \$
Frais d'émission des bons de souscription (note 11b))	–	–	(1 117 380)
	(2 261) \$	(4 060) \$	(1 118 355) \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

15. Paiement fondé sur des actions

Au 29 février 2016, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants du groupe. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises est 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives qu'une période minimale d'acquisition de droits de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limitée à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année. Ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Exercice terminé le 29 février 2016		Exercice terminé le 28 février 2015	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	15,33 \$	429 625	15,72 \$	491 100
Attribuées	4,65	109 188	9,51	51 250
Exercées	2,50	(250)	2,50	(20 000)
Renoncées	9,40	(66 912)	14,90	(22 750)
Échues	18,57	(17 500)	18,00	(10 000)
Annulées (note 20)	–	–	17,50	(60 000)
En circulation à la fin de l'exercice	13,52 \$	454 151	15,33 \$	429 625
Exercibles à la fin de l'exercice	15,28 \$	375 563	15,48 \$	332 039

	Exercice terminé le 28 février 2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	15,51 \$	521 625
Attribuées	22,31	29 750
Exercées	13,74	(29 650)
Renoncées	20,56	(30 625)
En circulation à la fin de l'exercice	15,72 \$	491 100
Exercibles à la fin de l'exercice	13,86 \$	341 217

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

15. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société (suite)

Prix d'exercice	Options en circulation		Options exerçables		2016
	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées	
2,50 \$ - 4,65 \$	4,59	95 800	2,50	43 000	
4,66 \$ - 13,00 \$	3,31	54 726	10,27	28 938	
13,01 \$ - 14,50 \$	0,30	150 875	14,00	150 875	
14,51 \$ - 21,50 \$	1,07	139 750	20,92	139 750	
21,51 \$ - 27,50 \$	0,19	13 000	22,79	13 000	
	1,80	454 151	15,28	375 563	

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des exercices terminés en :

	2016	2015	2014
Prix d'exercice	4,65 \$	9,51 \$	22,31 \$
Prix de l'action	4,39 \$	9,20 \$	18,79 \$
Dividende	-	-	-
Taux d'intérêt sans risque	0,66 %	1,14 %	1,11 %
Durée estimative	4,20 ans	3,00 ans	2,49 ans
Volatilité prévue	65,63 %	60,34 %	64,81 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016 est de 2,14 \$ (3,52 \$ en 2015 et 6,69 \$ en 2014). Aucune option n'était octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant l'exercice terminé le 29 février 2016 est de 4,20 \$ par action (9,20 \$ en 2015 et 37,70 \$ en 2014). Une charge de rémunération à base d'actions en vertu de ce plan de 233 871 \$ a été reconnue pour l'exercice terminé le 29 février 2016 (525 826 \$ en 2015 et 501 479 \$ en 2014).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

15. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de la Société

La Société a établi un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions en circulation sous forme d'actions.

Les Unités APO s'acquiescent graduellement dans le temps mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur. La juste valeur des Unités APO correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées est de 28,90 \$ par unité.

Le nombre des Unités APO se présentent comme suit :

	2016	2015	2014
En circulation au début de l'exercice	18 398	77 494	–
Attribuées	–	–	106 000
Libérées	(17 348)	(38 182)	(25 931)
Renoncées	(1 050)	(1 831)	(2 575)
Annulées (note 20)	–	(19 083)	–
En circulation à la fin de l'exercice	–	18 398	77 494

Une charge de rémunération à base d'actions en vertu ce plan de 64 387 \$ a été reconnue pour l'exercice terminé le 29 février 2016 (466 370 \$ en 2015 et 745 556 \$ en 2014).

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune

Neptune a instauré différents régimes de rémunération à base d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui fournissent des services à l'intérieur de son groupe d'entreprises, incluant la Société. La Société constate à titre de rémunération à base d'actions une partie de la dépense enregistrée par Neptune, selon la proportion des services rendus qui sont fournis directement à la Société par les bénéficiaires. Une charge de rémunération à base d'action en vertu de ce plan de 10 349 \$ a été reconnue pour l'exercice terminé le 29 février 2016 (561 347 \$ en 2015 et 2 194 684 \$ en 2014).

16. Résultat par action

La perte diluée par action équivalait au même montant que la perte de base par action étant donné que les options, les unités et les bons de souscription auraient un effet antidilutif puisque la Société a subi des pertes au cours de chacun des exercices présentés. Toutes les options, les unités et les bons de souscription en cours pourraient avoir un effet de dilution dans le futur.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

17. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

(a) Variation nette des éléments hors caisse

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Clients et autres débiteurs	47 283 \$	534 485 \$	(468 533) \$
À recevoir d'une société sous contrôle commun	49 658	47 140	(47 140)
Crédits d'impôt à recevoir	358 782	(285 872)	201 381
Stocks	87 370	174 061	(39 306)
Charges payées d'avance	(138 082)	385 040	(686 806)
Fournisseurs et autres créditeurs	50 057	(86 981)	463 945
À payer à la société mère	(497 037)	538 531	(417 167)
Redevances à payer à la société mère	–	–	(133 817)
	(41 969) \$	1 306 404 \$	(1 127 443) \$

(b) Transactions hors caisse

	29 février 2016	28 février 2015	28 février 2014
Émission d'actions lors du règlement d'un engagement (note 11 b))	102 500 \$	– \$	– \$
Émission d'actions ordinaires	–	–	15 525 000
Redevances réglées en action	–	–	395 068
Acquisition d'immobilisation incorporelle	–	–	15 129 932
Bons de souscription exercés par Neptune appliqués contre les payables	–	–	793 437
Actifs incorporels inscrits aux fournisseurs et autres créditeurs	–	7 927	–
Intérêts à recevoir inscrits dans à payer à la société mère	26 558	–	–

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

18. Impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt différé

	2016	2015	2014
Naissance et résorption des différences temporaires	2 065 378 \$	2 221 229 \$	1 932 370 \$
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	(2 065 378)	(2 221 229)	(1 932 370)
Charge des impôts différés	- \$	- \$	- \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	2016	2015	2014
Perte avant impôts	(6 316 731) \$	(1 654 724) \$	(11 611 649) \$
Impôt au taux statutaire combiné canadien de 26,9 %	(1 699 201) \$	(445 121) \$	(3 123 534) \$
Augmentation découlant de :			
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	2 065 378	2 221 229	1 932 370
Rémunération à base d'actions non déductible	83 015	417 903	925 823
Changement dans la juste valeur non déductible	(592 077)	(2 373 674)	136 499
Écarts permanents et autres	142 885	179 663	128 842
Charge d'impôts	- \$	- \$	- \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé aux 29 février 2016 et 28 février 2015 ne sont pas reflétés dans ces états financiers parce que les critères de constatation de ces actifs n'étaient pas respectés. Ils se résument comme suit :

	2016	2015
Pertes fiscales reportées	6 020 000 \$	4 492 000 \$
Charges de recherche et de développement	3 866 000	3 332 000
Immobilisations incorporelles et corporelles	340 000	282 000
Autres écarts temporaires déductibles	388 000	441 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	10 614 000 \$	8 547 000 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

18. Impôt sur les bénéfices (suite)

Au 29 février 2016, les montants et les dates d'expiration des attributs fiscaux susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices futurs se résument comme suit :

	Fédéral	Provincial
Pertes fiscales reportables dans le futur		
2029	714 000 \$	714 000 \$
2030	1 627 000	1 620 000
2031	2 071 000	2 063 000
2032	2 262 000	2 241 000
2033	1 854 000	1 825 000
2034	3 597 000	3 597 000
2035	4 459 000	4 459 000
2036	5 823 000	5 823 000
	22 407 000 \$	22 342 000 \$
Charges de recherche et de développement, sans limite de temps	13 883 000 \$	14 986 000 \$
Autres écarts temporaires déductibles, sans limite de temps	2 700 000 \$	2 700 000 \$

19. Instruments financiers

Cette note fournit des informations concernant la nature et l'étendue de l'exposition au risque de la Société relativement aux instruments financiers qu'elle détient, incluant le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que la façon dont la Société gère ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manquant à ses obligations contractuelles. La Société peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie et des placements à court terme y compris un placement à court terme réservé, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers de la Société, qui sont présentés aux états de la situation financière, représente le montant du risque de crédit de la Société à la date du bilan.

b) Risque de change

La Société est exposée au risque financier découlant de la fluctuation des taux de change étrangers et du degré de volatilité de ces taux. Le risque de taux de change étranger est limité à la partie des transactions d'affaires de la Société libellées en devises autres que le dollar canadien. Des fluctuations relatives aux taux de change pourraient causer des fluctuations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Tous les produits de la Société sont libellés en dollars américains. Une portion des dépenses surtout reliées aux contrats de recherche est libellée en dollar américain. Il existe un risque financier en raison des fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

19. Instruments financiers (suite)

b) Risque de change (suite)

Le tableau suivant indique les principaux éléments qui ont été exposés au risque de change, tel que présenté en dollars canadiens aux dates suivantes :

	29 février 2016	28 février 2015
	\$ US	\$ US
Trésorerie	2 871 358	1 102 908
Placements à court terme	7 442 050	15 007 176
Clients et autres débiteurs	1 396	250 313
Fournisseurs et autres créditeurs	(275 092)	(398 648)
	10 039 712	15 961 749

Les taux de change qui suivent ont été appliqués aux exercices suivants :

	29 février 2016	28 février 2015
	Taux de clôture en date de la situation Taux moyen	Taux de clôture en date de la situation financière Taux moyen
\$ US - \$ CAD	1,3071	1,2503

Compte tenu des positions en devises de la Société indiquées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées, toute variation de taux de change présentée dans le tableau précédent à la suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain aurait augmenté le bénéfice net comme suit :

	29 février 2016	28 février 2015
	\$ US	\$ US
Augmentation du bénéfice net	370 989	638 317

Un recul hypothétique des devises étrangères de 5 % aurait eu un effet égal, mais opposé, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées les mêmes.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

19. Instruments financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 29 février 2016 et 28 février 2015 est comme suit :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les sommes à court terme réinvesties dépendra de la variation des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché. La direction estime que le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leurs échéances. La Société gère le risque de liquidité par le biais de la structure financière de son levier financier, tel qu'il est indiqué à la note 22. Elle gère également le risque de liquidité en assurant la surveillance continue des flux de trésorerie actuels et projetés. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation de la Société, et examine les principales transactions effectuées en dehors des activités normales.

Ce qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers aux 29 février 2016 et 28 février 2015 :

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	29 février 2016		
	Total	Valeur comptable	Moins d'un an
Fournisseurs et autres créditeurs	1 126 \$	1 126 \$	1 126 \$
À payer à la société mère	15	15	15
	1 141 \$	1 141 \$	1 141 \$

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	28 février 2015		
	Total	Valeur comptable	Moins d'un an
Fournisseurs et autres créditeurs	1 084 \$	1 084 \$	1 084 \$
À payer à la société mère	538	538	532
	1 622 \$	1 622 \$	1 622 \$

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription sont exclus des tableaux ci-dessus puisqu'ils seront réglés en actions et non en liquidités.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

19. Instruments financiers (suite)

e) Placements à court terme

Au 29 février 2016, le placement à court terme consiste en un dépôt à terme pour un montant total de 7 443 115 \$ (5 500 000\$ USD) est souscrit auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Le placement à court terme vient à échéance le 29 mars 2016, porte intérêt au taux de 0,33 % par année, encaissable en tout temps à la discrétion de la Société, sous certaines conditions. Le placement à court terme réservé vient à échéance le 14 mars 2016, porte un intérêt au taux de 1,08% par année, restreint par la banque pour supporter en partie l'acquisition de Biodroga Inc. par Neptune.

Au 28 février 2015, les placements à court terme comprenant des dépôts à terme étaient souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme incluaient deux placements dont l'échéance était entre le 30 juin 2015 et le 2 septembre 2015, portant intérêt au taux de 0,15 % à 1,05 % par année, encaissables en tout temps à la discrétion de la Société, sous certaines conditions.

20. Engagements et éventualité

Contrat de licence

La Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence. Au cours de l'année fiscale 2014, la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence par l'émission à Neptune de 675 000 actions de Catégorie A, à un prix de 23,00 \$ par action.

La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule du calcul stipulée dans le contrat de licence (ajustée pour refléter les redevances accumulées de 395 068 \$ du 4 décembre 2012, date à laquelle la Société a conclu la convention de paiement par anticipation, au 12 juillet 2013, la date de l'émission des actions) d'un montant de 15 129 932 \$ a été comptabilisée comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 000 \$, déduction faite de 29 000 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

Frais de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits. La Société a conservé certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 7 776 061 \$, dont une tranche de 1 966 950 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 29 février 2016, un montant de 450 931 \$ est inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Éventualité

L'ancien président et chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8 500 000 \$ et l'émission d'instruments de capitaux propres. Comme la direction de la Société estime que ces revendications ne sont pas valides, aucune provision n'a été comptabilisée. À la date de ces états financiers, aucun accord n'a été conclu. Neptune et ses filiales ont également déposé une demande supplémentaire afin de récupérer certains montants de l'ancien président et chef de la direction. Tous les paiements fondés à base d'actions détenues par l'ancien président et chef de la direction ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

Au cours de l'année, la Société a conclu une entente prévoyant l'achat d'un équipement de recherche et développement pour 2 271 267 \$ en vue de son approvisionnement clinique et commercial futur de CaPre.^{MD}

21. Détermination de la juste valeur

Plusieurs des méthodes comptables et informations de la Société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

21. Détermination de la juste valeur (suite)

Actifs et passifs financiers et non-financiers

En déterminant la juste valeur, la Société utilise des données observables, basées sur les différents niveaux qui, sont définies comme suit :

- Niveau 1 : Ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : Ce niveau représente les données d'entrée autre que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments. La valeur comptable du placement à court terme réservé se rapproche également de sa juste valeur en raison des courtes durées des fonds réinvestis.

Passifs dérivés liés aux bons de souscription

La Société détermine la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription sur une base récurrente. Ces passifs financiers ont été évalués en utilisant des données de Niveau 3.

La juste valeur des bons de souscription a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	29 février 2016	28 février 2015
Prix d'exercice	1,50 USD	1,50 USD
Prix de l'action ⁽¹⁾	1,50 USD	5,50 USD
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,87 %	1,20 %
Durée estimative	2,76 ans	3,76 ans
Volatilité prévue	76,34 %	62,94 %

⁽¹⁾ 10 bons de souscriptions doivent être exercés pour obtenir une action d'Acasti.

La juste valeur des bons de souscription attribués a été déterminée à 0,09 \$ par bon de souscription au 29 février 2016 (1,30 \$ par bon de souscription en 2015).

Une augmentation ou une diminution de 5% dans l'hypothèse de volatilité, qui est la donnée d'entrée non observable importante utilisée pour estimer la juste valeur résulterait en une perte de 58 636 \$ ou un gain de 48 812 \$, respectivement.

Le rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers de niveau 3 pour l'exercice terminé le 29 février 2016 et 28 février 2015 est présenté ci-dessous :

	2016	2015
Solde – début de l'exercice	2 357 408 \$	11 181 475 \$
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription	(2 201 031)	(8 824 067)
Solde de clôture	156 377 \$	2 357 408 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 et 2014

21. Détermination de la juste valeur (suite)

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée, la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et de performance non liées au marché, le cas échéant, dont sont assorties les options.

22. Gestion du capital

Depuis le début de ses activités, l'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de financer des activités de recherche et de développement, ses frais généraux et administratifs, ceux liés à la protection de sa propriété intellectuelle et ses dépenses en immobilisations. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités de réglementation ou des tierces parties concernant son capital.

Depuis le début de ses activités, la Société a financé ses besoins en liquidités par les fonds provenant d'une offre publique, un placement privé, auprès de sa société mère par l'exercice de bons de souscription qui avaient été distribués aux actionnaires de la société mère, par la distribution de droits et par l'émission des options d'achat d'actions à ses employés. La Société tente d'optimiser ses liquidités par des sources non dilutives, si possible, telles que les crédits d'impôt à la recherche et au développement et les contributions gouvernementales.

La Société définit le capital de sorte qu'il englobe le total des capitaux propres et les passifs dérivés reliés aux bons de souscription.

La politique de la Société est de maintenir son niveau de dette au minimum.

Au 29 février 2016, la trésorerie s'élève à 3 026 943 \$, les placements à court terme s'élèvent à 7 443 115 \$ et les crédits d'impôt à recevoir à 61 210 \$, soit une somme totale de 10 531 268 \$.